54me Année — Nouvelle série — N° 105 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 31 JANVIER 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

La loi du 27 Décembre 1947 SUR LES LOYERS

Dans un article publié par « La Marseillaise de Seine-et-Marne» du 8 Août 1947 et reproduit par «Sisteron-Journal» du 23 Août, nous écrivions :

« Une fois encore le Parlement a failli à sa tâche. Le projet gouvernemental qui aurait été susceptible de remédier, dans une certaine mesure, à la crise du logement n'a pu être discuté. On s'est arrêté à une solution de facilité : on a seulement prorogé jusqu'au 31 Décembre 1947 la date de maintien dans les lieux fixée au 1er Août 1947 par la loi du 27 Mars 1947 ».

Hélas ! nous pourrions à nouveau reprendre cette critique. Une fois encore le Parlement s'est contenté d'une décision de paresse : il vient de proroger, avec toutefois certaines modifications, le maintien dans les lieux des locataires de bonne foi.

La loi nouvelle reporte tout d'abord au 1er juillet 1948 le droit au maintien dans les lieux des locataires de bonne foi.

En ce qui concerne le prix du loyer à appliquer jusqu'à cette date, il y a lieu de faire une distinction selon qu'il s'agit d'immeubles soumis à la loi du 1er Avril 1928 ou à celle du 28 Février 1941.

Pour mémoire indiquons que les immeubles soumis à la loi du 1er Avril 1926 sont ceux achevés de construire et loués avant le 1er Août 1914 et celà dans certaines localités déterminées par elle.

Ceux soumis à la loi du 21 Février 1941 sont ceux qui ont été construits après le 1er Août 1914 et avant le 1er Septembre 1939.

Pour les loyers d'habitation soumis à la loi du 1er Avril 1926, la majoration est portée à 70 o/o, c'est-à-dire qu'un loyer de 3.000 francs au 1er Juin 1943 passe automatiquement à 5.100 francs à dater du 1er Janvier 1948.

Pour les loyers d'habitation soumis à la loi du 28 Février 1941, la majoration est portée à 35 o/o, c'est-à-dire qu'un loyer de 3.000 francs au 1er Juin 1943 passe à 4.050 frs.

Toutefois l'application de ces pourcentages ne doit pas porter le loyer au-dessus de 680 o/o du loyer de 1914 pour les immeubles soumis à la loi du 1er Avril 1926 et de 135 o/o du loyer de 1932 pour ceux soumis à la loi du 28 Février 1941.

Si le local est en totalité à usage professionnel, le prix obtenu sera majoré de 10 o/o ; s'il est à la fois à usage d'habitation et à usage professionnel, seule la partie à usage professionnel sera majorée de 10 o/o. Dans ces deux cas le plafond de 680 0/0 et de 135 0/0 pourra être dépassé.

En ce qui concerne l'exercice du droit de reprise appuyé de l'offre d'un autre local, si le locataire refuse la proposition qui lui est faite, le propriétaire saisit la juridiction compétente, c'est-à-dire le Juge de Paix lorsque le taux annuel du loyer en cours ne dépasse pas 10.000 francs charges comprises, ou s'il s'agit d'une location en meublé, quand le prix du loyer mensuel ne dépasse pas 2.000 francs. Le Président du Tribunal Civil est compétent au-dessus de ces taux.

Lorsque le droit de reprise n'est pas appuyé par l'offre d'un autre logement, toutes les conditions imposées par l'article 4 de la loi du 28 Mars 1947 à l'exercice de ce droit demeurent applicables.

Toutefois ne sont pas soumis à ces conditions :

1° Les fonctionnaires, agents, ouvriers et employés logés par l'administration ou l'entreprise dont ils dépendent et qui justifient, pour toute autre cause qu'une sanction disciplinaire, soit de leur admission à la retraite, soit de la cessation de leur fonction.

2° Les sinistrés ayant perdu l'usage de leur habitation.

De sorte qu'en vertu de ce nouveau texte, on pourra voir un de ces propriétaires privilégiés, célibataire ou marié sans enfants, faire expulser de leur logement une famille nombreuse. On peut se demander si c'est bien là ce qu'a voulu le législateur.

Espérons, sans toutefois trop nous leurrer, que la loi du 27 Décembre 1947 sera la dernière loi de prorogation et que le Gouvernement, ainsi qu'il en a pris l'engagement au cours de la discussion, saura faire voter avant le 1er Juillet 1948 un texte susceptible de solutionner une fois pour toutes, l'angoissant problème du logement.

Emile GALICI,
Docteur en Droit,
Lauréat de la Faculté de Paris.

CHRONIQUE MUSICALE

Avant de quitter Schubert, voyons encore, chers amis, 3 images de sa vie : celles qui nous le montrent composant, dans les plus extravagantes conditions, une œuvre prodigieuse par sa force inventive et son abondance.

Sur le premier feuillet, un crayon vif et habile trace le décor : une vaste et pauvre salle de classe. Elle est vide. C'est la récréation. Sous les fenêtres, une bande de jeunes diables se démène, la bouche largement ouverte sur des hurlements de joie ou de bataille.

Seul, à son pupitre, sourd au tumulte, Franz penche sur son manuscrit sa ronde tête frisée et, fébrilement, compose. A larges et rapides coups de plume il confie au premier papier venu le chant délicieux que lui souffle une âme sans cesse inspirée.

Voici maintenant un dessin à l'encre de Chine. Très fouillé, il représente l'intérieur si caractéristique d'une brasserie de Vienne. Non point les grands et splendides cafés du centre, mais la bonne vieille taverne de quartier, avec ses fenêtres basses, son jour glauque, son plafond aux poutres noircies, son atmosphère toujours alourdie par la fumée des pipes. C'est là, au milieu d'un groupe d'amis menant un infernal tapage, buvant, dévorant et chantant à grand fracas, que nous retrouvons notre bon Schubert, écrivant, dans le concert de ces rumeurs discordantes, de suaves mélodies.

C'est ainsi que naquirent, en particulier, nombre de ces «lieder» dont, (o ! prodige du génie !) le calme, la douceur recueillie, la concentration de pensée, nous plongent dans une admirative émotion.

Regardons enfin notre dernière image : une eau-forte simple et âpre. C'est la fin d'une dure nuit d'hiver. Le jour est loin, encore ; et pourtant, dans l'ombre glacée d'une très pauvre chambre, Franz travaille déjà. Assis à sa table boiteuse, mal couvert par ses habits rapés, il incline, sous l'humble lampe à abat-jour de carton, son front, lourd, ses yeux fatigués. Tous ces « vieux ennemis » sont là, fidèles : le froid, la solitude, la misère.

Cependant, il crée, patiemment, en ces heures obscures, conscient de braver la mort par un labeur surhumain. Et, si l'approche de cette mort prématurée arrache parfois à son cœur de déchirants sanglots, son âme reste ferme. Ayant accepté de « perdre sa vie » pour la gagner à jamais dans l'immortalité, Franz use héroïquement les dernières heures de sa journée terrestre afin de laisser à notre vénération 634 mélodies, 9 symphonies, 10 opéras, 5 messes, d'innombrables pièces pour piano et 20 quatuors.

Puisse la pensée de cet homme de 31 ans, mort délibérément pour nous donner son œuvre, rendre à nos cœurs confiance en l'être humain et en sa grandeur.

Henriette BONTOUX.

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

Les 3 Ducats de la Reine Aude !

Un conte de Noël et du Jour de l'An, même à retardement, contient toujours sa morale et conserve toujours sa leçon... Veuillez donc ouïr celui-ci, et puisque ces trois Ducats anciens n'étaient, comme on va le voir, que de la « monnoie » de la bonne volonté, chose il est vrai, de moins en moins fréquente, et qui comme monnaie semble n'avoir plus cours, cela pourrait nous apprendre en notre triste temps de dévaluation et d'avillissement de tous les prix, quel est, en somme, le véritable trésor éternel de notre pauvre humanité à la place de ces périssables richesses qui rendent les hommes durs et injustes les uns vis-à-vis des autres.

J'ai découvert ce joli conte dans la lecture des ouvrages de Péguy qui d'habitude reste un peu plus grave, plus sévère, et plus austère et chacun pourra, je crois, en tirer son profit et en faire sa gouverne. Et voici donc l'histoire de la Potence d'un pendu !

Nous sommes à Saint-Amadour; un noble saint qui a peut-être quelques ressemblances avec le grand Saint-Amadastour de l'autre jour... Et voici ce conte de la « Régalade d'un pendu » qui pour se sauver de la corde avait besoin des trois derniers ducats — exigés par des hommes rapaces et méchants et en outre des 997 qu'avait fournis la Reine Aude et son entourage.

Le jour où le Roi René conduisit à Saint-Amadour la belle Aude de Toulouse qu'il venait d'épouser dans Arles, les consuls de la ville voulurent leur offrir, à tous deux, la « Régalade » d'un pendu et comme don de joyeux avènement !

Mais quand la Reine vit le condamné, les mains derrière le dos, la tête déjà engagée dans la corde, elle poussa un cri et cacha sa face dans ses mains. Messieurs les consuls, dit le Roi à voix haute, Madame la Reine vous demande, en souhait de bienvenue, de lui accorder la grâce de cet homme !

Les Consuls répondirent : Cet homme a fabriqué de la fausse monnaie ! La loi exige qu'il soit pendu et chatié publiquement !

Un conseiller du roi, versé dans l'étude des textes, intervient alors et fit remarquer que, suivant la coutume de Saint-Amadour, un condamné pouvait racheter sa vie pour la somme de mille ducats.

Il est vrai, répondirent les consuls, mais où voulez-vous que ce gueux se procure, à l'instant, pareille somme ?

Alors le Roi fouilla dans son escarcelle et il en sortit huit cent ducats.

La Reine chercha dans son aumônière, mais comme elle était pauvre elle ne trouva que cinquante ducats.

N'est-ce point assez, Messieurs les Consuls, supplia-t-elle, pour la vie de ce pauvre hère qui ne s'est point rendu coupable ni de meurtre, ni de félonie et d'autres que lui pourraient être un peu plus chatiés à sa place !

La loi exige mille ducats, répliquèrent les consuls d'un air acerbe et encore plus inflexible et encore plus dur et se sentant visés par les paroles de la Reine Aude.

Alors tous les Seigneurs présents vidèrent leurs poches entre les mains des magistrats' !

997 ducats, annoncèrent les consuls. Il manque encore trois ducats. Ni plus, ni moins !

Pour trois ducats cet homme sera-t-il pendu ? s'écria la Reine indignée !

Cet homme sera pendu sur le champ et rien ne peut s'opposer à une coutume de notre pays, ayant force de loi, répliquèrent les consuls et aussitôt ils firent signe au bourreau qui avait apporté sa potence et s'apprêtait à lier les mains du pauvre sans le sou.

Arrêtez, s'écria la Reine et que l'on fouille ce malheureux, et il a peut-être sur lui ces trois derniers ducats de salut !

Le bourreau fouilla les guenilles et le haut de chausse du condamné. Il en retira trois ducats, ni plus, ni moins !

Les consuls un peu déconfits, ayant abandonné leur arrogance et perdu la partie, saluèrent la Reine et se retirèrent.

Madame la Reine, cet homme est libre !

O ! mes frères en pénitence et en charité ! L'homme qu'en ce conte vous avez vu en péril de pendaison, c'est vous, c'est moi, et c'est nous tous, et c'est aussi l'humanité pêcheresse et coupable et que ne comprend, ici-bas, que la fausse richesse et que le lucre coupable et que les vanités qu'il comporte !...

Au jour de ce jugement promis par la foi chrétienne, ni la miséricorde de Dieu, ni l'intervention de Madame la Vierge, ni les mérites des Saints n'assureront notre salut, si nous n'avons sur nous, trois ducats, de cette richesse qui n'existe plus, trois ducats de bon vouloir et de miséricorde, ainsi qu'il est chanté, dans le gloria et l'hymne de Noël pour le salut des hommes de bien et de bonne volonté.

Et gloria ! in excelsis Déo !
Et homnibus ! bonnoe voluntatis !

Et comme quoi les sévères philosophes un peu rébarbatifs et un peu négligés de la foule peuvent être à l'occasion de très délicats et d'exquis narrateurs et faire concurrence à nos Diseurs d'apologues et à nos fabulistes !

Mes chers amis vous ferez cas
De cette histoire de « Potence »
Mais aujourd'hui, mille ducats,
C'est vraiment de peu d'importance.

Non, n'abimons point, par un semblant d'ironie l'enseignement divin de cet édifiant et profitable récit ! Et tenons-nous en, pour devenir meilleurs et moins endurcis, à cette légende du conte de Péguy et à ce qu'il contient de substance mystérieuse ! Conte de Noël ! Conte du Jour de l'An et conte de ces anciennes semaines de bonté où hier encore l'on s'imaginait la faire régner quelques instants de par le monde ! Il a fallu renoncer à tout celà, comme à tout le reste ! Non ! vous ne seriez plus de mode, ô douce et compatissante et presque pauvre Reine Aude, absolument désargentée, qui n'aviez à peine dans votre aumônière que 50 ducats, et j'allais dire, pardonnez-moi, en guise de nos piécettes, que nos malheureux 50 francs !

Mais il n'y avait pas cachés — ni thésaurisés — des billets de 5.000 Ducats.

Hippolyte SUQUET.

SPORTS

SISTERON-VELO

confirme son redressement en battant l'A. S. MEYRARGUES par 5 à 0

La victoire de nos représentants sur l'équipe de Meyrargues démontre et confirme le redressement qui s'était déjà manifesté le Dimanche précédent aux Mées.

Cette victoire aurait pu être plus nette si l'état du terrain et de la balle avait permis un jeu plus scientifiquement mené. Les Sisteronnais firent une première mi-temps étincelante, dominant dans tous les compartiments du jeu. Un contrôle rigoureux de la balle, des services précis, de la décision devant les buts permirent aux locaux de mener à la mi-temps par 3 buts à 0.

Après la reprise, vivant sur leur avance les gris fortement génés par la boue, ralentirent l'allure et la qualité du jeu baissa. Ils purent néanmoins trouver, par deux fois encore le chemin des filets. La défense Sisteronnaise dut pendant un bon quart d'heure s'employer à fond pour contenir les avants visiteurs décidés à sauver tout au moins l'honneur. Mais leurs efforts restèrent vains et le match se termina sur le score de 5 buts pour Sisteron contre 0 pour Meyrargues.

Soulignons que M. Vassard, de St-Auban, arbitra à la satisfaction générale et qu'il n'eut pas à sévir au cours de cette partie correcte à l'extrême.

CONSIDERATIONS

Les joueurs de Sisteron firent tous une partie méritoire et leur désir de vaincre fut couronné de succès. Une mention spéciale toutefois à Borel et Dussaillant qui eurent des combinaisons agréables dans l'offensive. Borel avec 3 buts à son actif, fut le grand réalisateur du jour. Davin junior, toujours bien placé, fit un excellent match.

Le mérite de Meyrargues, équipe sympathique, courageuse, est de n'avoir jamais joué battu et d'avoir tenté sa chance jusqu'au coup de sifflet final. Son gardien de but, en deuxième mi-temps, par des parades remarquables limita les dégâts.

Les nombreux spectateurs qui ceinturaient le coquet stade municipal se retirèrent enthousiasmés de la belle exhibition fournie par l'équipe locale.

Par cettte victoire, le Sisteron-Vélo remonte une pente que certains pensaient fatale. Les matches à venir revêtent pour l'équipe chère à M. Barrière, une grande importance. Leur préparation sera faite avec soin et c'est certainement avec beaucoup de sympathie que tous les sportifs Sisteronnais applaudiront à la « Remontée » d'un club méritant entre tous.

HORS-JEU.

—)o(—

P. S. — De nombreux spectateurs ont été fort surpris Dimanche, de ne pas voir évoluer dans l'équipe locale le jeune Latil. Ce dernier, de la touche, applaudissait ses camarades.

Quelles que soient les raisons qui ont pu motiver son remplacement, nous demandons aux sympathiques dirigeants du S. V., au nom de nombreux supporter, de réintégrer ce brillant joueur dans le « onze » qui rencontrera Riez Dimanche prochain.

Le S. V. n'est pas tellement riche en bons éléments pour se permettre de laisser sur la touche Latil qui, depuis 2 ans, a donné tant de preuves d'attachement au club.

H. J.

—)o(—

Tous les membres du bureau, ainsi que les joueurs de la Société Sisteron-Vélo sont informés qu'une réunion générale aura lieu aujourd'hui

© VILLE DE SISTERON

Samedi, à 18 heures 30, au siège, Bar Léon.

ORDRE DU JOUR :

Formation des équipes 1 et 2 pour jouer demain à Digne.

Les personnes qui désirent assister à ce match sont priées de se faire inscrire dès maintenant au siège.

Prix du voyage aller-retour 100 frs.

Départ à midi 30.

—)o(—

La Société Sportive Sisteron-Vélo adresse à la Municipalité ses bien vifs remerciements pour la subvention de 2.000 francs.

SKI-CLUB SISTERONNAIS

Malgré son silence, le Ski-Club n'en poursuit pas moins son activité. C'est ainsi que depuis le début de la saison, les sorties en car se succèdent grâce à la bonne marche de la Société qui groupe en moyenne une trentaine de skieurs à chaque sortie. Barcelonnette le Sauze, fut choisi pour nos ébats offrant presque toujours une neige d'excellente qualité dans le site merveilleux de la haute vallée de l'Ubaye.

Le remonte-pentes permet à nos skieurs de faire d'importants progrès en prenant contact avec des pentes variées, plus ou moins difficiles sur lesquelles ils apprennent à maitriser la peur et à prendre du « cran ».

Mais là ne se borne pas toute l'activité de notre club qui est, ne l'oublions pas, chef du District de Lure. C'est pourquoi il est chargé par la Fédération Française de Ski de Provence d'organiser le Grand Prix de Lure qui est devenu officiel et inscrit au calendrier de la Fédération pour le 1er Février. Une vingtaine d'invitations ont été adressées aux différents clubs afin de donner une plus ample importance à cette course qui avait, l'an passé, groupé une quarantaine de concurrents.

L'élan est donné, l'optimisme et la gaité ont retrouvé leurs places au sein de notre grande et belle famille du Ski-Club.

BASKETT-BALL

Championnat des Basses-Alpes

Le Jeudi 22 Janvier dernier, à Digne, s'est joué un match de Baskett comptant pour le Championnat des Basses-Alpes, entre l'équipe féminine de minime du Collège de Digne et l'équipe correspondante du Collège Moderne de Sisteron.

Après une partie jouée avec le désir de vaincre de part et d'autre, le Collège Moderne de Sisteron est sorti vainqueur de ce match par 18 à 7.

Nos félicitations sportives.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE

BARBELUNE

par Aimé BLANC

38, rue de l'Université, Paris
Editions René Debresse

Aimé BLANC qui, l'an passé, nous donna coup sur coup deux ouvrages incroyablement dissemblables, semble vouloir tenir gageure d'essayer tous les genres et... d'y réussir.

En effet, si un réel succès couronna LES JAUME dont les « Nouvelles Littéraires », « Les Lettres Françaises », « Temps présent », « Réforme », « Revue de l'Alliance Française », et jusqu'à la « Presse Etrangère » — nous nous excusons de ne pouvoir citer tous les journaux qui ont parlé de ces ouvrages — s'accordèrent pour louer la réussite dans le genre paysan, LE DRAME DE L'AN 3.000 n'a pas moins soulevé de curiosité puisque d'importants et graves hebdomadaires comme « France Illustration » ou le « Monde Illustré » n'ont pas craint de consacrer échos et rubriques littéraires à cet étonnant roman d'anticipation d'un monde sans femmes...

Aujourd'hui, avec BARBELUNE, l'auteur tente un nouveau genre et traite un thème original que seul pouvait concevoir son esprit inventif.

Partagés entre l'émotion ou le rire nous ne pouvons que goûter la cocasserie des situations burlesques entrainant un malheureux bonhomme des Lettres dans une suite d'aventures qui l'opposent aux héros de son livre. Mais la réussite n'est pas tellement d'avoir su mêler un auteur à la propre vie de ses personnages que de nous introduire dans le fantastique par une porte inusitée.

Un excellent roman en un mot qui nous change des écoles actuelles, de nos philosophies pessimistes et nous rassure sur l'avenir de l'esprit français.

BARBELUNE

un fort volume de 256 pages: 180 fr.

CHRONIQUE LOCALE

MARDI-GRAS. — Le Comité permanent des Fêtes de la Ville, loin d'abandonner toutes idées, vient de prendre en mains les réjouissances pour la présente année.

C'est pour cette raison que le jour du Mardi-Gras sera fêté et honoré comme il convient par les grands et les petits.

Donc, le Mardi 10 Février, à 16 heures, dans la salle des Variétés, un Grand Bal d'enfants costumés sera donné avec le concours d'un des meilleurs orchestres. De nombreux prix récompenseront les enfants et un goûter sera offert à ceux qui seront déguisés.

Le soir, à 21 heures, un Grand Bal Populaire, Paré, Masqué et Travesti, sera également donné dans la même salle et doté de 30.000 francs de prix pour les groupes et isolés.

Voici la liste des prix :

Groupes et Couples : 1er prix : 5.000 francs ; 2e prix : 4.000 francs; 3e prix : 3.000 francs ; etc...

Isolés : 1er prix : 4.000 francs ; 2e prix : 3.000 francs ; 3e prix : 2.000 francs ; etc...

Comme on peut le juger par la liste des prix, nombreux seront les concurrents. D'ailleurs nous pouvons dire qu'à ce bal, plusieurs groupes et isolés rivaliseront d'ingéniosité et le charme et la grâce des dames auront comme adversaires le chic et la galanterie des hommes.

Nul doute que cette soirée sera le prélude d'une série de manifestations que le Comité permanent des Fêtes se propose de réaliser.

BALAYAGE DE LA VILLE. — Samedi 24 Janvier, en l'Hôtel-de-Ville, s'est donnée l'adjudication pour le balayage et l'enlèvement des ordures ménagères pour la période de deux ans.

Sur la mise à prix de 450.000 frs par an, aucun adjudicataire ne s'est présenté. On procède ensuite sur soumission et deux soumissionnaires déposent au bureau qui est composé de M. le Maire assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur Municipal, les enveloppes.

M. le Maire déchire les enveloppes et c'est M. Pierre Laugier, négociant qui fait le meilleur marché avec 800.000 francs par an, contre M. Paul Michel, entrepreneur de Travaux Publics, qui arrive avec 900.000 francs par an.

Le bureau demande alors un quart d'heure de suspension de séance. Il revient ensuite et déclare M. Pierre Laugier adjudicataire. Celui-ci devra commencer le travail le 1er Mars prochain.

BAL DU TENNIS. — C'est le Samedi 7 Février 1948, à 21 heures, dans la coquette salle du Casino, que sera donné le Grand Bal annuel du Tennis-Club Sisteronnais avec un orchestre symphonique de la plus grande réputation.

Ce sera un vrai régal que d'assister à cette soirée chorégraphique où tout le monde peut assister.

Avec un magnifique décor, une salle artistiquement décorée, un orchestre réputé, une charmante jeunesse, un nombreux public, tout ce qu'il faut pour terminer agréablement la semaine.

M. Abel ROMIEU

Moulin à Huile — SOURRIBES informe les propriétaires qu'il a ouvert son Moulin à Huile le Lundi 26 Janvier 1948.

VARIETES-DANCING. — C'est toujours avec plaisir que les danseurs et danseuses apprendront que demain soir, aux Variétés-Dancing, le réputé orchestre « Monti-Jazz » de Gardanne, assurera le succès du Bal, dans lequel se trouveront les plus modernes airs de danse.

CANAL DE SISTERON. — Réunion extraordinaire le Mercredi 4 Février à 17 heures.

CHEMINOTS RETRAITES. — Les veuves et cheminots retraités de la section de Sisteron, réunis le 18 Janvier 1948, salle de la Mairie, ont voté l'ordre du jour suivant :

Demandent plus que jamais que l'amélioration qui vient de leur être accordée soit suivie à bref délai de la péréquation automatique et intégrale de leur pension, ainsi que de la reversibilité sur les veuves des deux tiers de leur pension de retraite.

Un certain nombre de camarades, qui n'ont encore pas eu satisfaction, protestent contre la lenteur de l'incorporation du service militaire.

Le Secrétaire.

REUNIONS MUSICALES. — Le principe est acquis pour plusieurs membres des «Touristes des Alpes», notre sympathique société, de fixer une heure par semaine où se tiendrait une réunion dans laquelle il serait parlé musique, acoustique, théorie.

Ces réunions, qui n'ont rien à voir avec les cours de solfège comme celui des jeunes qui fonctionne très régulièrement sous la direction du sous-chef Ailhaud, mettraient en commun le modeste savoir et les idées personnelles de chacun et faciliteraient grandement le travail des exécutants de notre harmonie.

Les heure, jour et lieu de réunion seront fixés prochainement.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE. — Comité de Sisteron. — Le Comité adresse un pressant appel à toutes les personnes charitables pouvant disposer en sa faveur de vêtements de toutes catégories, même usagés. Ils seront reçus avec reconnaissance au siège de la Croix-Rouge, local de la Poste, tous les Samedi de 14 à 16 heures.

Dans les localités environnantes, faisant partie de la circonscription de Sisteron, on est prié de les déposer chez le correspondant de la Croix-Rouge de ces localités.

C. G. A. — Essence travaux des champs (Janvier). — La liste des bénéficiaires est affichée dans le hall de la Mairie. Vu le faible contingent reçu, seules les demandes pour labour ont été retenues et servies dans la proportion de près de 1/10e.

Les bons périmant le 31 Janvier, prière de les retirer sans retard.

CANAL SAINT-TROPEZ. — Assemblée Générale (2e session) Dimanche 1er Février à 14 heures, à la Mairie.

VARIETES-THEATRE. — Très prochainement aura lieu une tournée théâtrale avec, pour titre « Girelle en plein pastis » et ayant pour vedette le célèbre Gorlett.

Nous reviendrons, dans un de nos prochains numéros, sur ce spectacle de choix avec plus de détails.

ALCOOL A BRULER. — Les bons d'alcool à bruler du 1er trimestre 1948 seront distribués aux consommateurs Lundi 2, Mardi 3 et Mercredi 4 Février. Prière d'apporter toutes les cartes d'alimentation de la famille.

NECROLOGIE. — Dimanche à 15 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Marcellin Chauvin, décédé après une courte maladie à l'âge de 77 ans.

Une foule énorme accompagnait le défunt à sa dernière demeure.

Très connu et très estimé dans la région, M. Chauvin n'avait que des amis. A l'Hôpital-Hospice, pendant plus de quarante ans, il avait tenu le poste d'économe. Il était également, à Sisteron, l'agent d'assurance de la compagnie « Le Phénix ».

A sa veuve, à toutes les familles frappées par ce deuil, nous présentons nos condoléances émues.

L'ESPERANTO DANS LE MONDE.

FRANCE. — Depuis le 15 Décembre 1947 a lieu tous les soirs à 18 h. 15, sur les antennes de la Radio diffusion Nationale Française, une émission quotidienne en Espéranto à destination de l'étranger (longueur d'ondes 41 m 21).

Il est à noter que des diffusions semblables ont lieu sur les antennes de nombreux autres émetteurs, notamment ceux de Berne, Brésil (P.R. G. 2, P R A 2 et P R I 3), Budapest I, Hilversum, Hradec Kralove, Ostrava, Prague, Sofia, Varsovie, Wien II, etc...

D'autre part, la Chaine Nationale de la Radiodiffusion Nationale Française diffuse tous les quinze jours, le Mercredi de 10 h. 15 à 10 h. 35 un cours d'Espéranto.

MALAISIE. — Un des principaux journaux chinois de Malaisie « Nan Chiau Jit Pau » rapporte que le 60e anniversaire de l'Espéranto a été célébré officiellement à Singapour par l'Ecole Publique-Espérantiste « Hou Chio ».

EGYPTE. — Sous la présidence du Docteur Tadros Megalli, représentant principal en Egypte de l'Association Universelle Espérantiste, les Espérantistes du Caire ont reçu, à son arrivée de Suisse, leur collègue espérantiste M. John Robertson, nommé vice-consul des Etats-Unis, au Caire.

Reconstruction et Equipement

Pour la première fois depuis la Libération, le budget de l'Etat est en équilibre. Mais il reste à financer la reconstruction, la réparation des dommages de guerre et l'amélioration de l'équipement rural et industriel.

Aussi le produit de l'Emprunt, actuellement en cours d'émission, sera-t-il, aux termes de la loi du 7 Janvier 1948, affecté à concurrence des deux tiers à la couverture des dépenses faites par l'Etat pour la reconstruction et pour la réparation des dommages de guerre, pour le surplus au financement des travaux d'équipement tant rural qu'industriel.

En souscrivant à cet Emprunt, vous hâterez donc le relèvement économique du pays, condition de la prospérité de tous. Vous pourrez, en outre, si vous êtes assujetti au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation,

vous exonérer en totalité de ce prélèvement.

17

DISTRIBUTION DES BONS DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Au Secrétariat de la Mairie, Lundi 2, Mardi 3 et Mercredi 4 Février aux heures habituelles.

REVISION DES CARTES DE SINISTRES. — Les possesseurs de cartes de sinistrés sont priés de les déposer au secrétariat de la Mairie dans le plus bref délai.

AVIS DE LA MAIRIE. — M. Marty Denis est prié de vouloir bien se présenter au secrétariat de la Mairie pour affaire le concernant.

BONS DE CHAUSSURES. — Une liste de bénéficiaires de bons de chaussures « Usage-Travail » est affichée dasn le hall de la Mairie. Prière de retirer ces bons au plus tôt.

ETAT-CIVIL

du 23 au 30 Janvier 1948

Naissances : Danielle Marie Eléna Imbert, Avenue de la Libération. — Robert Fernand Simon Gaze, Avenue de la Libération. — Sylvette Gillette Juliette Calcia, Avenue de la Libération.

Décès : Marcellin Hyppolite Chauvin, 78 ans, Avenue de la Libération. — Maire Amélie Garagnon, veuve Aubert, 87 ans, quartier des Plantiers.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES-CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée:
Actualités Documentaire
Dessins Animés et un grand film
GEIONIMO LE PEAU-ROUGE
Dimanche, à 21 heures, Grand Bal.

CASINO-CINEMA

Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
Dessins Animés et un grand film
LE CYGNE NOIR

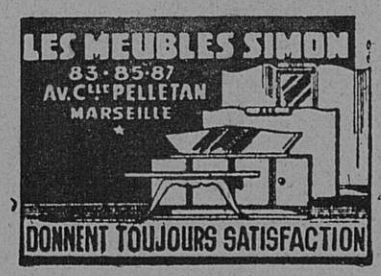

AVIS

La Compagnie ALAIS, FROGES et CAMARGUE, propriétaire du Restaurant du Jas, a confié, à dater du premier Janvier mil neuf cent quarante huit, la gérance de cet établissement à Madame Marius GIRARD, en remplacement de Madame Jean SANDRY.

Madame GIRARD assurera l'exploitation sous sa seule et entière responsabilité.

ARBORICULTEURS ! ! !

Obtenez des prix très élevés,

Des rendements supérieurs en plantant des Variétés ayant donné leurs preuves.

Vous trouverez dans nos Pépinières toutes Variétés Commerciales de pêchers à maturité échelonnée. Scions de tout premier choix et authenticité garantie sur facture.

Visitez nos Pépinières et demandez nos prix.

PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE

MOULINS DE LA CAZETTE

SISTERON — (Basses-Alpes)

Téléphone 15

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Charpenel.

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

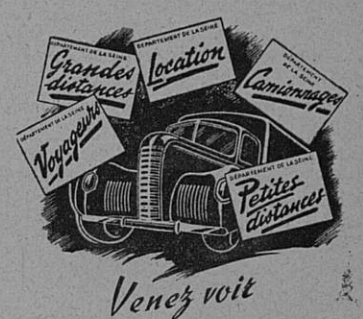

Venez voir

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Pas de Piqûres

Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« **Le Sérum Végétal de Vergons** »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr **A. FERRAND, pharmacien, NICE**
Brochure et Renseignements sur demande

ARBORICULTEURS ! ! !

Soignez vos arbres !

Traitez dès maintenant et avant le départ de toute végétation toutes espèces fruitières avec :

SUPERELGETOL

de Georges TRUFFAUT

récent progrès de la Technique des traitements d'hiver

Le plus efficace, le plus économique et le plus facile à employer.

Adressez-vous en toute confiance à l'Agent Général des Etablissements TRUFFAUT pour les Hautes et Basses-Alpes.

Société : *TOUT POUR LE FRUIT*

MOULINS DE LA CAZETTE

SISTERON — (Basses-Alpes)

Téléphone 15

Posséder de jolis meubles et boiseries; les voir toujours d'un brillant éblouissant n'est pas un rêve lorsqu'on

emploie

O-Cedar Polish

EN VENTE :

DROGUERIE Paul **BERNARD**
63, Rue Droite — **SISTERON**

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON